

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ROCHEFORT OCEAN**

**Délibération du Conseil Communautaire**  
**Séance du 15 décembre 2022 à 18:00**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le : 09/12/2022  
L'affichage de la convocation a été effectué le : 09/12/2022

Le jeudi 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé BLANCHÉ.

Nombre de Conseillers communautaires en exercice : - 58 -

Présents :

M. BLANCHÉ (ROCHEFORT) - M. ROSSIGNOL (BEAUGEAY) - Mme FRANCOIS (BREUIL-MAGNE) - Mme BOURGET (CABARIOT) - M. CLOCHARD (CHAMPAGNE) - M. MAUGAN (ECHILLAIS) - Mme CUVILLIER (ECHILLAIS) - M. ROUSSEAU (ECHILLAIS) - M. BURNET (ROCHEFORT) - M. ROUYER (LA GRIPPERIE ST SYMPHORIEN) - M. RECHT (LOIRE LES MARAIS) - Mme PILLET (LUSSANT) - M. PORTRON (MOEZE) - M. BESSAGUET (MORAGNE) - Mme DEMENÉ (PORT DES BARQUES) - Mme ALLUAUME (ROCHEFORT) - M. JAULIN (ROCHEFORT) - M. LESAUVAGE (ROCHEFORT) - Mme MORIN (ROCHEFORT) - Mme ANDRIEU (ROCHEFORT) - M. ECALE (ROCHEFORT) - M. GILARDEAU (SAINT-AGNANT) - M. VILLARD (SAINT FROULT) - M. DURIEUX (SAINT JEAN D'ANGLE) - M. COCHE-DEQUEANT (SAINT LAURENT DE LA PREE) - M. GAURIER (SAINT NAZAIRE SUR CHARENTE) - M. PACAUD (SOUBISE) - Mme DROMER (SOUBISE) - M. AUTHIAT (TONNAY-CHARENTE) - Mme AZAIS (TONNAY-CHARENTE) - M. BOURBIGOT (TONNAY-CHARENTE) - Mme LE CREN (TONNAY-CHARENTE) - Mme RAINJONNEAU (TONNAY-CHARENTE) - M. LETROU (ROCHEFORT) - M. ESCURIOL (ROCHEFORT) - M. GIORGIS (ROCHEFORT) - Mme GENDREAU (ROCHEFORT) - M. DENAUD (AIX) - Mme LEROUGE (MURON)

Pouvoir(s) :

Mme CAMPODARVE-PUENTE (ROCHEFORT) à Mme MORIN - M. PONS (ROCHEFORT) à Mme GENDREAU - Mme GIREAUD (ROCHEFORT) à Mme ANDRIEU - M. DUTREIX (ROCHEFORT) à Mme ALLUAUME - Mme HERY (SAINT-AGNANT) à M. GILARDEAU - Mme TABUTEAU (SAINT-COUTANT LE GRAND) à M. BESSAGUET - M. CHEVILLON (SAINT HIPPOLYTE) à M. ROUYER - M. JUSTINIEN (TONNAY-CHARENTE) à M. AUTHIAT - Mme CHAIGNEAU (ROCHEFORT) à M. LETROU - Mme FLAMAND (ROCHEFORT) à M. ESCURIOL - Mme COUSTY (ROCHEFORT) à M. GIORGIS - Mme PARTHENAY (ROCHEFORT) à M. BLANCHÉ - Mme PADROSA (ROCHEFORT) à M. BURNET - M. BUISSON (ROCHEFORT) à M. JAULIN

Absent(s) :

Mme MARCILLY (FOURAS) - M. MORIN (FOURAS) - Mme CHENU (FOURAS) - M. FORT (VERGEROUX) - Mme PERIER (TONNAY-CHARENTE)

Secrétaire de séance : M. DURIEUX

M. DURIEUX est désigné(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il/elle accepte.

**RAPPORTEUR : M. PORTRON**

**DIRECTION: DIRECTION DEPLACEMENTS ET MOBILITES**  
**OBJET : DISPOSITIF DE L'AIDE A L'ACHAT DE VÉLO OU VÉLO - ANNEXES**

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire dont l'organisation de la mobilité,

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités et l'article L.1231-1-1 du code des transports qui confère à toute Autorité Organisatrice de la Mobilité la compétence relative aux services de mobilités actives dont fait partie les vélos à assistance électriques,

Vu la décision n°154 du 24 juin 2020 mettant en place le dispositif prime vélo à assistance électrique,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-010 du 4 février 2021 approuvant l'extension du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique,

Considérant la possibilité de mettre en place une aide à l'achat de vélo ou de kit d'électrification vélo, afin d'encourager le développement des modes actifs sur le territoire,

Considérant l'adhésion des habitants à ce dispositif et la nécessité de le faire évoluer en vue notamment de soutenir le développement du report modal de la voiture individuelle vers un mode de transport vertueux,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de :**

- **Approuver** l'évolution du dispositif d'aide à l'achat de vélo ou de kit d'électrification vélo dont les conditions sont définies dans la convention.

- **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention, ci-annexée, relative à l'attribution d'une subvention aux acquéreurs d'un vélo mécanique, à assistance électrique classique, pliant (avec ou sans assistance électrique), cargo (avec ou sans assistance électrique), adapté aux personnes en situation de handicap, ou d'un kit d'électrification vélo.

- **Dire** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses sur la ligne budgétaire 20421-450000 du budget principal de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.

- **Autoriser** Monsieur le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

V = 53 P = 53 C = 0 Abst = 0

Le secrétaire de Séance  
Michel DURIEUX

Le Président  
Hervé BLANCHÉ

Délais et voies de recours :

Recours gracieux ou contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication électronique des actes réglementaires sur le site internet de la CARO.

Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux.

Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif et saisi par le biais du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)